CODE PERMANENT

Source : site web de l'éditeur

Titre

Code permanent

Date

- Code permanent Construction et urbanisme : depuis 1971
- Code permanent Environnement et nuisances : depuis 1973
- Code permanent Audit et commissariat aux comptes : depuis 1996

Éditeur(s)

Editions législatives.

Support

Papier
Base de données en ligne

Type de document

Code

Périodicité

Publication à feuillets mobiles

Code permanent Construction et urbanisme : périodicité mensuelle (bulletin d'information) et 5 mises à jour annuelles

Code permanent Environnement et nuisances : périodicité mensuelle (bulletin d'information) et des bulletins spéciaux (aucune périodicité)

Code permanent Audit et commissariat aux comptes : périodicité bimestrielle (bulletin d'information), interrompu en 2001

Source du droit

Doctrine
Jurisprudence
Législation

Domaines du droit

Droit de l'urbanisme - Construction - Immobilier
Droit de l'environnement

Contenu

- **CODE PERMANENT CONSTRUCTION ET URBANISME** :

  40 rubriques qui rassemblent en 2 volumes, plus de 4 400 pages :

  - Les codes sont publiés intégralement, notamment : Code de la construction et de l'habitation, Code de l'urbanisme, Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, Code des marchés publics et CCAG applicables aux marchés publics de travaux, Code de la voirie routière.
  - Les textes non codifiés sont publiés intégralement. Il s'agit de lois, décrets, arrêtés, circulaires régissant le droit de la construction et de l'urbanisme. Ils intéressent, notamment : les documents d'urbanisme, les servitudes, les opérations d'aménagement, l'expropriation pour cause d'utilité publique, les autorisations administratives ou déclarations pour lotir, construire ou utiliser le sol, la passation des marchés publics et privés...

- **CODE PERMANENT ENVIRONNEMENT ET NUISANCES** :

  218 études qui rassemblent en 3 volumes, plus de 9 450 pages :

  - les textes essentiels
  - un commentaire pratique
  - la jurisprudence : les principales décisions sont reproduites en texte intégral
  - des informations diverses : modèles d'arrêtés, adresses utiles (administrations, organismes), tableaux synoptiques...
  - une bibliographie

  Ainsi, le Code permanent Environnement et nuisances présente l'ensemble de la législation relative à la protection de la nature et à la lutte contre les pollutions.

- **CODE PERMANENT AUDIT ET COMMISSARIAT AUX COMPTES** :

  1 volume, plus de 1 800 pages :

  Ce code permanent rassemble les textes légaux (Codes, lois, ordonnances, décrets, arrêtés, circulaires...) qui font référence aux mots de Commissaire aux comptes, Commissaire aux apports, Commissaire à la fusion,

Commissaire à la transformation et les sources internationales, européennes et nationales qui intéressent le droit des comptes. Attention : ce code n’est plus mis à jour depuis 2001

Type de classement

Méthodique

Clefs d’utilisation

- **CODE PERMANENT CONSTRUCTION ET URBANISME** :

  - le bulletin d’information permet de vérifier que le renseignement trouvé dans le code est à jour
  - la table chronologique générale est précédée d’une liste des rubriques et d’une liste des principales abréviations. Elle permet de retrouver un texte dont la date de parution est connue.
  - la table alphabétique générale permet une recherche par mot-clé et indique la rubrique qui le contient

  L’ensemble des rubriques est classé par ordre alphabétique et à l’intérieur de chacune d’elles les textes sont classés dans l’ordre chronologique.

- **CODE PERMANENT ENVIRONNEMENT ET NUISANCES** :

  - le bulletin d’information permet de vérifier que le renseignement trouvé dans le code est à jour
  - la table alphabétique générale est précédée d’une liste des études et d’une liste des principales abréviations. Elle permet de retrouver un texte dont la date de parution est connue.
  - la table alphabétique générale permet une recherche par mot-clé et indique l’étude qui le contient

  L’ensemble des études est classé par ordre alphabétique et à l’intérieur de chacune d’elles, les paragraphes sont numérotés.

- **CODE PERMANENT AUDIT ET COMMISSARIAT AUX COMPTES** :

  - le bulletin d’information permet de vérifier que le renseignement trouvé dans le code est à jour
  - la table chronologique générale est précédée d’une liste des rubriques et d’une liste des principales abréviations. Elle permet de retrouver un texte dont la date de parution est connue
  - la table alphabétique générale permet une recherche par mot-clé et indique la rubrique qui le contient

  L’ensemble des rubriques est classé par ordre alphabétique et à l’intérieur de chacune d’elles les textes sont classés dans l’ordre chronologique.

Notes

Les codes "Construction et urbanisme" et "Environnement et nuisances" ont été intégrés dans la base de données Elnet.fr (base accessible sous réserve d’abonnement).

Liens

Elnet (fiche documentaire jurisguide):

https://www.elnet.fr/

Fiche réalisée par : Isabelle FRUCTUS (BIU CUJAS), le 29/06/2016
Mise à jour : Eric KITTIRATH (SCD Paris1 Panthéon-Sorbonne), le 10/06/2025

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative Commons

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité
Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale
Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique
Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)
Pour la version intégrale du contrat : voir le code juridique Creative commons.